

VILLE DE LA CLAYETTE

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 août 2016

Etaient présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - Mme Eliane PLASSARD - M. André COLLANGES - Mme Sylviane LIARD (arrivée à 20h15) - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - M. Guy PREVOST - Mmes Véronique CHALTON - Marie-Agnès JAMES-DURY

Absents excusés : Mme Sylvie DELANGLE représentée par M. Daniel LAROCHE
Mme Elodie TAILHARDAT représentée par Mme Valérie MICHEL
M. Marc GARMIER représenté par M. Grégory VAIZAND

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pierre BODET-DESBOT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2016

Monsieur PREVOST s'insurge contre l'absence, dans le compte-rendu de la séance du 19 juillet, de la décision modificative votée concernant le camping : cette décision a été votée à la majorité moins une abstention, des précisions devant être transmises le lendemain aux conseillers municipaux. Il évoque un « déni de démocratie ».

Monsieur le Maire rappelle qu'un mail a été adressé à l'ensemble des élus, expliquant que des informations complémentaires étaient nécessaires et devaient être vues avec le percepteur, ce pourquoi la délibération ne figure pas dans le compte-rendu. Il rappelle que Monsieur PREVOST s'est d'ailleurs abstenu sur le vote de cette délibération, faute d'informations suivantes.

Le compte-rendu de la séance du 19 juillet est adopté par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Il est ajouté la phrase suivante : « *le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention, la décision modificative au budget annexe « camping », des précisions devant être apportés par mail aux élus dès le 20 juillet.* »

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

2016/49 Marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'eau et d'assainissement : société ICA ENVIRONNEMENT - 8 983.50 € ht
2016/50 Marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de la Mairie : société A2DH - 19 782 € ht

Délégation du service public du camping - Avenant n°3 à la convention

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'extension du gymnase intercommunal ont entraîné la suppression de plusieurs emplacements au camping.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter un avenant à la convention d'affermage, modifiant l'article 16-2, concernant la redevance et les modalités de règlement du loyer, comme suit :

Le loyer est fixé à 9% du chiffre d'affaires hors taxes « hébergement »).

Il sera payable en deux fois, pour l'année N :

- 50% du montant de la redevance de l'année N - 1 exigible le 31 octobre de l'année N ;
- Solde de la redevance de l'année N exigible le 31 mars de l'année N+1

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la convention d'affermage signée le 25 juillet 2011 avec la société CAMPOVERT, pour l'exploitation et la gestion du camping « les Bruyères,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'affermage signé le 24 mars 2014,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'affermage signé le 28 avril 2015,

Entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,

- **approuve la modification, comme suit, de l'article 16-2 de la convention d'affermage signée entre la Commune et la société CAMPOVERT pour l'exploitation du camping « les Bruyères » :**

Le loyer est fixé à 9% du chiffre d'affaires hors taxes « hébergement »).

Il sera payable en deux fois, pour l'année N :

- 50% du montant de la redevance de l'année N - 1 exigible le 31 octobre de l'année N ;
- Solde de la redevance de l'année N exigible le 31 mars de l'année N+1
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à ladite convention et tout document afférent.**

Délégation du service public du camping - Subvention exceptionnelle au délégataire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société CAMPOVERT a réalisé, depuis 2012, des travaux et investissements au camping les Bruyères, qui auraient dû être exécutés par la Commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser, en contrepartie, une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la société CAMPOVERT.

Vu le Code général des collectivités locales,

Entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions,

- décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € à la société CAMPOVERT, en contrepartie des travaux et investissements réalisés au camping les Bruyères,
- dit que les investissements resteront propriété de la Commune au terme de la délégation.
- dit que cette subvention sera inscrite au compte 2042 et sera amortissable sur 3 ans,
- dit que les crédits sont inscrits au budget.
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention et os documents afférents.**

Budget général - Décision modificative n°2

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications doivent être apportées au budget général de la Commune, pour le versement d'une subvention de 15 000 € au budget annexe « camping », afin de verser une subvention exceptionnelle à la société CAMPOVERT.

Fonctionnement

- Dépenses
 - o Chapitre 67/6748 - Subvention aux budgets annexes + 15 000 €
- Recettes
 - o Chapitre 74/751 - Dotation du GFP de rattachement + 15 000 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget général de la Commune, adopté le 14 avril 2016,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 26 mai 2016,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, approuve la décision modificative n°2 au budget général telle que présentée ci-dessus

Budget annexe « camping »- Décision modificative n°1

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications doivent être apportées au budget annexe « camping » afin de verser une subvention exceptionnelle à la société CAMPOVERT.

Fonctionnement

- Dépenses
 - o Chapitre 23 - Virement à la section d'investissement + 15 000 €
- Recettes
 - o Chapitre 77/774 - Subvention du Budget général + 15 000 €

Investissements

- Dépenses
 - o Chapitre 20/2042 - Subventions à des personnes privées + 15 000 €
- Recettes
 - o Chapitre 21 - Virement de la section de fonctionnement + 15 000 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget général de la Commune, adopté le 14 avril 2016,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, approuve la décision modificative n°1 au budget annexe « camping » telle que présentée ci-dessus

AISL de COLOMBIER EN BRIONNAIS - Nouveaux rythmes scolaires - Subvention 2016-2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les prévisions 2016-2017, concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le montant de la subvention de fonctionnement, pour l'année scolaire 2016/2017, pour l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, à 23 601 € ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 ;
- dit que cette subvention sera versée en deux fois : en septembre 2016 et en janvier 2017 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous documents afférents.

Mission de service civique - Indemnité complémentaire

Monsieur le Maire expose au Conseil que la chargée de mission « service civique » a effectué un nombre important d'heures pendant les manifestations estivales et a mené sa mission de manière très satisfaisante. Il est proposé de lui verser une indemnité exceptionnelle de 1 000 € nets.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser une indemnité exceptionnelle de 1 000 € nets à la chargée de mission « service civique »

Personnel communal - Création d'un emploi CAE/CUI

Monsieur le Maire expose au Conseil que, suite à la dissolution de l'association du restaurant scolaire, une personne recrutée en emploi CAE/CUI n'a pas été reprise par la société gérant le service de restauration. Il convient donc de reprendre cette personne dans les effectifs communaux, jusqu'à la fin de son contrat, prévu le 31 mars 2017..

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste CAE/CUI, à 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2016, jusqu'au 31 mars 2017.

Questions diverses

Monsieur le Maire

- Donne lecture d'un courrier reçu par Jean-Marc NESME, confirmant le programme de rénovation de la ligne Lyon/Paray
- Informe d'une opération d'effarouchement des étourneaux place de l'Hôtel de ville
- Fait part d'une demande de la Croix Rouge, pour l'organisation d'une manifestation à destination des personnes isolées au moment de Noël à la salle des fêtes, qui sera mise à disposition gracieusement
- Fait le point sur les journées du jumelage en Italie

Valérie MICHEL

- Demande où en est l'installation du radar mobile ; il a été reçu et doit être installé par les services techniques

Marion PERRIN

- Fait part d'une demande de 2 places 15 minutes place de la Poste et d'un dos d'âne rue du Commerce : à voir en commission circulation
- Signale la présence d'ambrosie en Beuillon

Guy PREVOST

- Soulève de nouveau le problème du distributeur devant la maison de la presse
- Regrette le refus du Maire de débattre sur une éventuelle création de commune nouvelle avec BAUDEMONT : le Maire explique qu'une rencontre aura lieu entre les maires et les adjoints des deux communes dans un premier temps, mais qu'il faut s'engager prudemment sur ce dossier et qu'une création au 1^{er} janvier 2017 n'est pas envisageable

Véronique CHALTON

- Demande un nettoyage des gros containers
- Demande pourquoi les travaux impasse Pasteur ne se font pas en même temps que la rue Pasteur

Jean-Louis BAILLY

- Informe du démarrage des travaux rue Pasteur le 5 septembre ; les riverains seront informés.

Grégory VAIZAND

- Fait un point sur les travaux route de Gibles, dans le cadre des travaux du gymnase : la voie va être rétrécie, en conformité avec les normes imposées par la DRI (route départementale) mais les travaux actuels ne sont pas définitifs.

Liliane DUCOURET

- Demande un marquage au sol chemin des Amoureux
- Transmet les remerciements du club ULM à la Commune pour le soutien apporté

Pierre BODET-DESBOT

- Informe des dates des prochaines commissions bulletin (27 septembre) et culture (10 octobre)
- Rappelle l'ouverture de la saison culturelle le 9 septembre

Séance levée à 21h30.

Prochaine séance du Conseil municipal : mercredi 5 octobre